



Je perds ma cave suite a rachat de mon immeuble

Par **azolerana**, le **30/09/2016** à **15:58**

Bonjour ! Voilà, mon immeuble a été racheté. Je viens d'apprendre qu'à partir de lundi, ma cave va être en travaux pour créer plusieurs caves. Hors, sur mon bail, j'ai la cave et une chambre froide. À terme, je n'aurais plus que la chambre froide. Puis-je faire quelque chose en modification de loyer ? Ou demander une place dans le local à vélo pour palier ? Quelles sont les démarches à effectuer ? A-t-on le droit de faire des travaux dans ma cave sachant que sur le bail elle me revient de droit ? Et qu'on m'a pas prévenue plus tôt ?

Par **amajuris**, le **30/09/2016** à **18:09**

bonjour,
vous devez indiquer à votre bailleur que, selon le bail, vous avez la jouissance de cette cave, et qu'il n'a pas le droit de vous en priver.
pour la bonne règle, vous faites à votre bailleur, une mise en demeure par LRAR, de vous laisser la jouissance de la cave comme indiqué dans le bail qu'il a signé.
salutations

Par **azolerana**, le **30/09/2016** à **18:16**

Je précise que les travaux débutent apparemment lundi. Je paie mon loyer le 6 et ai rdv avec le nouveau propriétaire mercredi 5

Par **amajuris**, le **30/09/2016** à **18:27**

vous pouvez interdire l'accès de votre cave à l'entreprise puisque vous êtes locataire.
l'entreprise devra se débrouiller avec votre bailleur.